

Avec le Quadrilatère Richelieu, la Bibliothèque nationale de France, berceau historique de la Bibliothèque royale depuis 1721, Paris possède, réunie en un seul site, la majeure partie des prestigieuses collections spécialisées de la Bibliothèque nationale. Certaines d'entre elles se trouvent désormais dans des espaces très évocateurs de l'histoire passée et récente d'un genre architectural intimement lié à l'ambition culturelle de la France. Le transfert récent de la BN sur le site de Tolbiac, s'il a suscité des regrets, a néanmoins allégé le site historique d'un trop-plein qui l'aurait fatalement conduit à l'implosion.

La décision d'installer dans la salle et le magasin Labrouste les collections de l'Institut national d'histoire de l'art semblait promettre la réhabilitation et la mise en valeur de ce précieux patrimoine architectural. En cas de réaffectation des espaces, il faudrait préalablement effectuer une étude historico-critique des parties concernées, un relevé détaillé et, à partir de ces données, établir les potentialités de chaque espace ou ensemble d'espaces. Ce qui revient à dire que les nouvelles fonctions doivent être compatibles avec la vocation de ces espaces.

Aussi était-on en droit de s'attendre à ce que le réaménagement tienne compte des éléments de distribution majeurs congruents avec la genèse du monument. Par exemple, le rétablissement des entrées historiques sur rue et sur cour, ainsi que la suppression des soupentes et mezzanines, ou encore le déplacement de services qui, ces dernières années, étaient venus encombrer peu à peu certains dégagements, pièces, etc.

Finalement, la présence de l'INHA dans le Quadrilatère semblait être la garantie d'une attention particulière à la sauvegarde de ce patrimoine en conformité avec les pratiques reconnues de la restauration, sous peine de disqualifier l'institution.

Ce bref rappel des recherches et travaux qui auraient dû inspirer la programmation et le projet de réutilisation pourrait paraître évident, voire condescendant : il fait partie du BA-ba de l'intervention dans tout contexte monumental. Au vu des transformations proposées, ce rappel n'était pourtant pas inutile, avant de pouvoir critiquer en toute franchise des choix projectuels relevant, me semble-t-il, d'autres critères que ceux qui respecteraient les caractéristiques *saillantes* du monument.

Examinons et commentons ces choix pour le moins discutables :

Les édifices du Quadrilatère, construits et réaménagés au fil du temps, possèdent plusieurs entrées sur la cour et/ou sur la rue ; quelques-unes d'entre elles ont été condamnées ou réutilisées différemment. Cela vaut par exemple pour l'entrée d'origine de la Salle ovale sur la rue Vivienne et pour une autre entrée donnant sur la rue des Petits-Champs. Quant à la façade sur la cour d'honneur, œuvre de R. et J.R. de Cotte, correspondant à l'actuelle Salle des manuscrits, sa belle entrée est de fait condamnée par l'usage même de cette aile du bâtiment. Un bouleversement majeur a affecté la Salle ovale lorsque son accès a été déplacé de l'axe majeur à l'axe mineur, à la suite d'un changement d'affectation quand, de salle complètement publique, elle est devenue la Salle des périodiques. Salle qui, au moment de son inauguration en 1936, fut vantée comme la plus grande et la « mieux outillée » parmi les salles de périodiques qui existent dans le monde¹ ».

A l'heure actuelle, le projet présenté au printemps 2010 ne récupère ni ne rétablit l'une ou l'autre de ces entrées d'origine, mais en prévoit deux nouvelles qui contredisent le type, la spatialité et l'image même de l'édifice considéré.

¹ Pour ces informations, je remercie Anne Richard-Bazire, qui a généreusement mis à ma disposition sa thèse de doctorat *Jean-Louis Pascal (1837-1920), architecte*.

1. Le premier accès sacrifie l'espace d'exposition qui, dans le projet d'origine de Jean-Louis Pascal, contenait les globes de Coronelli. Devenu salle Mortreuil, il fut plusieurs fois réaménagé en salle d'exposition. Nous verrons les conséquences de ce bouleversement typologique.

2. Un nouvel accès est en revanche incrusté entre la rotonde et l'aile Labrouste, sur la rue des Petits-Champs, pour atteindre la bibliothèque de l'Ecole des chartes. Inutile de dire que cette entrée viole les règles de composition de l'aile Labrouste, qui ne tolèrent pas d'entrée dans une articulation architecturale de ce type. D'autant plus que cette nouvelle entrée sacrifie les espaces circulaires de la rotonde que le projet prévoit d'occuper par un escalier et un ascenseur.

3. Plus lourd de conséquences pour la substance du monument est à l'évidence le nouvel accès par le Jardin Vivienne. Celui-ci participe d'une transformation radicale de la galerie reliant la Salle ovale à la Salle Labrouste. On accède aujourd'hui par le Jardin Vivienne à cette galerie en empruntant une entrée alignée sur la Salle ovale, mais le programmateur a prévu un flux de visiteurs si abondant qu'il en est venu à demander le démantèlement de l'escalier Labrouste-Pascal-Recoura, pourtant désigné en son temps comme Escalier d'honneur, pour lui en substituer un neuf, *a priori* moins encombrant. D'un point de vue patrimonial, justifier la transformation d'un tel élément monumental majeur – c'est-à-dire une donnée fondamentale dans un projet de réaménagement d'un monument historique – en le stigmatisant comme un défaut qu'il convient d'éliminer constitue une erreur méthodologique de taille.

Les deux passages qui longent l'escalier disposé dans l'axe de la galerie sont actuellement encombrés par des distributeurs de boissons, des guichets, des panneaux signalétiques, des bustes ; le public s'est résigné à tout cet encombrement, à cette *horror vacui* qui transforme désormais tout espace public en parcours du combattant. L'affluence d'une bibliothèque, même celle qui est envisagée au Quadrilatère Richelieu, sera de toute façon étalée dans la journée, avec peut-être un pic – mineur – à l'ouverture.

Il est évident que la relative obscurité du rez-de-chaussée, indûment augmentée par de récentes obturations qu'il conviendrait d'éliminer, relève d'une subtile stratégie d'éclairage pour engager le public à monter au premier étage, vers la Salle des colonnes, haute et lumineuse.

Certains jugements négatifs portés sur l'escalier sont entachés d'un autre type d'erreur méthodologique : plutôt que de recourir aux paramètres historico-critiques pour comprendre pourquoi le monument est tel qu'il est, on le jauge à partir de critères approximatifs d'aujourd'hui et de l'état déjà altéré dans sa substance.

Pour légitimer le projet d'un nouvel escalier on a également évoqué une raison que je qualifierais de testimoniale et que je me vois dans l'obligation de contester parce qu'elle trouve un large consensus auprès des « chevaliers de l'avant-garde moderniste ». Il s'agit d'un droit affirmé, pour ne pas dire d'une obligation, selon lequel l'architecture contemporaine devrait marquer significativement, elle aussi, l'architecture du Quadrilatère. Or l'idée d'un tournoi chevaleresque entre le neuf et l'ancien, où ce dernier devrait finalement succomber avec l'honneur des armes, fait partie de la vieille mythologie moderniste qui, elle, ne veut décidément pas mourir. La culture d'aujourd'hui entretient un rapport autrement plus complice, curieux et intéressé avec les témoignages du passé récent et donne pour acquit, sur la base d'expériences artistiques récentes, que la création architecturale ne consiste pas seulement à encombrer le monde d'objets nouveaux, mais tout autant à produire des connaissances et des idées neuves sur les choses qui nous entourent déjà ; par exemple, en produisant des points de vue aiguës sur l'architecture produite à la limite des XIXe et XXe siècles, qui stimuleraient sûrement la

restauration. Parce que le risque est de trébucher sur une troisième erreur méthodologique qui consiste, paradoxalement, à conjuguer un concept de restauration dépassé avec la plus grande modernité architecturale.

4. L'idée, apparue dans le projet récent, d'un parcours public « alternatif » qui traverserait le Quadrilatère Richelieu – par ce qu'il s'agit de cela – ne peut s'effectuer au détriment du monument. Qui saura nous expliquer pourquoi les architectes s'obstinent à résoudre des problèmes que la commande n'a pas posé ?

5. Le Vestibule Labrouste a été récemment remanié et le projet actuel entend récupérer les lambris préexistants. Dans le principe, on ne peut qu'être d'accord ; mais pour éviter un léger dénivelé – en tout et pour tout trois marches – le projet prévoit deux rampes convergentes vers l'entrée, longues et larges comme les côtés du vestibule. Pourquoi ne pas prévoir les rampes pour les usagers à mobilité réduite dans les espaces latéraux et les réduire à leurs dimensions minimales réglementaires ?

Sauvegarder le monument, récupérer ce que l'on peut de l'extraordinaire magasin de Labrouste, le rendre accessible, valoriser les interventions de Roux-Spitz, il y a encore bien d'autres occasions délicates et stimulantes de projets. Pourquoi charger la barque ? La « renonciation » goethéenne (*l'Entsagung*, thème majeur des *Affinités électives*), n'est-ce pas aussi « faire œuvre » ?